

Association des traducteurs/adaptateurs de l'audiovisuel

Dossier de présentation

ATAA – 9 rue Custine – 75018 Paris
<http://www.ataa.fr/> - info@traducteurs-av.org

Une association, quatre spécialités, quatre objectifs

L'ATAA a été fondée en 2006 par un groupe de traducteurs audiovisuels professionnels. Elle rassemble des traducteurs/adaptateurs français et étrangers exerçant dans les domaines suivants :

- **sous-titrage** ;
- **doublage** ;
- **voice-over** (doublage de documentaires) ;
- **sous-titrage à destination des sourds et malentendants**.

Ses objectifs se déclinent en **quatre grands axes** :

- Fédérer les adaptateurs de l'audiovisuel, souvent isolés, et leur permettre de dialoguer et d'échanger des informations ;
- Sensibiliser le grand public aux enjeux de l'adaptation audiovisuelle ;
- Devenir un interlocuteur représentatif et légitime face aux institutions (Sacem, Scam, Agessa, CNC, ministères) ;
- Valoriser le métier et instaurer un dialogue avec tous les acteurs concernés (prestataires techniques, distributeurs, chaînes de télévision, éditeurs vidéo) pour promouvoir la qualité des traductions.

Les adhérents de l'ATAA élisent chaque année un Conseil d'administration, composé de 12 traducteurs/adaptateurs professionnels (plus une suppléante).

Membres élus au Conseil d'administration pour l'exercice 2010-2011 :

- Eva Bacelar
- Sophie Benaben
- Jean Bertrand
- Samuel Bréan
- Anaïs Duchet
- Caroline Hartman

- Raphaële Houlette
- Chloé Leleu
- Sylvestre Meininger
- André Mourgue
- Estelle Renard
- Anne-Lise Weidmann

Membres du bureau pour l'exercice 2010-2011 :

- Présidente : Anaïs Duchet
- Vice-président : Sylvestre Meininger
- Secrétaire : Samuel Bréan
- Trésorière : Anne-Lise Weidmann

L'ATAA en chiffres

L'association compte près de 200 adhérents en 2010. Les deux tiers d'entre eux exercent simultanément dans plusieurs spécialités de l'adaptation audiovisuelle.

Ils sont

- 72 % à faire du sous-titrage de traduction ;
- 51 % à faire du voice-over ;
- 19 % à faire du doublage ;
- 18 % à faire du sous-titrage à destination des sourds et malentendants.

Traduction, adaptation : l'enjeu

Quelle que soit la forme qu'elle revêt, la traduction audiovisuelle est **le seul moyen qui permette à une œuvre étrangère d'être diffusée en France**, et donc regardée et comprise par le public francophone.

A ce titre, elle est porteuse d'une triple valeur ajoutée :

- Elle est indispensable sur le plan économique

Sans la perspective de ventes internationales, bon nombre d'œuvres (notamment les coproductions européennes) n'entreraient même pas en production.

Sans adaptation, pas de festivals de cinéma étranger, pas de séries américaines à la télévision, pas de films japonais, indiens ou italiens au cinéma, pas de DVD multilingues...

- Elle contribue à la bonne réception de l'œuvre

Sans une adaptation de qualité, une œuvre peut être diffusée, mais elle ne sera pas appréciée à sa juste valeur. Et seule une adaptation de qualité permet de ne pas trahir l'original.

- Elle présente une réelle valeur éducative

Qu'il s'agisse de leur langue maternelle ou des langues étrangères, la qualité des adaptations que regarde le jeune public a un effet direct sur son niveau de langue, sa richesse de vocabulaire et sa capacité à la lecture.

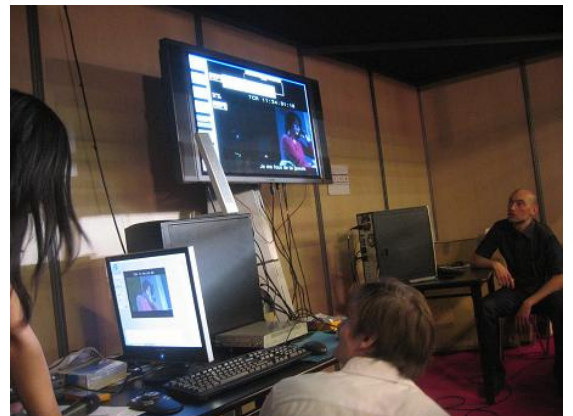
Paradoxalement, **la meilleure traduction audiovisuelle est celle qui réussit à se faire oublier** : c'est le sous-titrage qui donne l'illusion au spectateur de comprendre le japonais, le doublage qui nous fait croire que James Bond s'exprime en français...

Ces adaptations sont l'œuvre de **traducteurs-adaptateurs hautement spécialisés** qui ont généralement un niveau d'études Bac +5 au minimum. Leur travail, pourtant essentiel, est peu connu, encore moins reconnu. L'ATAA a notamment pour vocation de faire connaître l'importance et les spécificités de leur métier. **Son objectif : préserver la qualité des traductions audiovisuelles, pour le respect du spectateur et de l'œuvre originale.**

Les actions de l'ATAA

Pour l'association, la valorisation des métiers de l'adaptation audiovisuelle auprès du grand public passe par :

- un site (www.ataa.fr), qui comporte notamment une description des différents métiers de la traduction/adaptation audiovisuelle (rubrique « Nos métiers ») ainsi qu'un tableau réaliste de la situation du secteur (« Les réalités du secteur »).
- un blog (www.ataa.fr/blog), axé sur l'actualité de la profession et destiné à toute personne intéressée par la traduction audiovisuelle.
- l'organisation d'actions de communication (réalisation en cours d'un film de présentation du sous-titrage, articles dans la presse)
- la tenue d'ateliers pratiques permettant au grand public de découvrir les coulisses d'une traduction audiovisuelle et de « toucher du doigt » les contraintes auxquelles sont confrontés les adaptateurs (Salon du cinéma, festivals, Journée européenne des langues)



*Démonstration de doublage
au Salon du cinéma*

Mais l'ATAA, c'est également :

- **une présence dans les colloques internationaux spécialisés**, afin de faire entendre la voix des adaptateurs travaillant sur le terrain (Languages and the Media – Berlin, 2008 ; Colloque AIRES linguistiques Commerces et Traduction – Université Paris Ouest Nanterre, 2008 ; Conferencia Internacional de Traducción – Barcelone, 2008 ; Semaine du Sous-titrage pour les personnes sourdes ou malentendantes – Paris, 2009 ; Media for All – Anvers, 2009) ;
- **des interventions annuelles dans les formations de traduction audiovisuelle** afin d'informer les futurs diplômés sur la profession et de les sensibiliser aux difficultés qu'elle rencontre ;
- **un dialogue constant avec les interlocuteurs institutionnels** des traducteurs (sociétés d'auteurs, CNC, ministères, caisses de retraite et organismes de sécurité sociale, syndicats, comité de pilotage pour le plan des métiers de l'accessibilité aux personnes déficientes auditives, comité de réflexion sur l'accès à la formation professionnelle des auteurs) ;
- **des échanges réguliers avec les commanditaires de traductions** (chaînes de télévision, laboratoires de post-production, distributeurs, festivals) dans le cadre des organismes qui les représentent, ou de façon plus informelle.

Objectif qualité !

État des lieux

Depuis quelques années, éditeurs DVD et chaînes de télévision spécialisées tentent de se positionner sur des créneaux ambitieux : diffusion des dernières séries américaines en vogue, réédition de grands classiques du cinéma, coffrets prestigieux, sortie de films peu connus, ou encore mise en ligne de catalogues de VoD.

Compte tenu de la crise que traverse actuellement le secteur des contenus audiovisuels, ce sont en effet les derniers créneaux dans lesquels ces différents acteurs peuvent encore espérer survivre : **le tout-venant ne se vend plus, il se télécharge illégalement**. Car du côté du public, l'explosion d'Internet et la multiplication des bouquets de chaînes télévisées donnent l'illusion que la création audiovisuelle est accessible gratuitement ou à faible coût. En d'autres termes, les spectateurs qui acceptent de payer un produit (DVD) ou un service (VoD, accès à une chaîne spécialisée) en veulent pour leur argent et attendent de la qualité.

Cette qualité passe avant tout par le doublage et le sous-titrage : face à un sous-titrage mal calé, illisible, incorrect, il n'y a rien de plus facile, pour le téléspectateur, que de zapper. Cette qualité est donc un lien essentiel entre les auteurs de traductions/adaptations audiovisuelles et le public visionnant leurs versions sous-titrées ou doublées.

Or pour produire de la qualité, le traducteur a besoin de travailler dans de bonnes conditions, c'est-à-dire

- de se voir accorder **des délais de travail raisonnables**
- de disposer d'un **matériel de bonne qualité** (script complet, vidéo audible)
- de bénéficier d'un **tarif décent** qui ne le forcera pas à faire de l'abattage en négligeant les recherches et les relectures nécessaires.

Aujourd'hui, **on ne donne pas aux traducteurs-adaptateurs les moyens de cette qualité** :

- les **délais** d'exécution ne cessent de se raccourcir ;
- les **tarifs sont en chute libre** depuis 15 ans (- 60 % en moyenne selon les sondages réalisés par l'ATAA parmi ses adhérents) ;

- la **tarification au sous-titre ou au feuillet**, qui reflète le travail réellement fourni par l'auteur, est abandonnée au profit de tarifs forfaitaires qui lui sont défavorables dans la majorité des cas.
- le **caractère intellectuel du métier d'auteur est nié** : ainsi les grandes multinationales du sous-titrage appliquent-elles des process standardisés (toutes les langues doivent entrer dans un même moule, un même « template », ce qui est une absurdité et nuit à la qualité des traductions
- les chaînes de télévision, auparavant soucieuses de la qualité de leurs adaptations, ont dû, pour répondre à l'augmentation régulière du volume à sous-titrer, faire appel à des **prestataires extérieurs** (laboratoires de post-production) qui se livrent aujourd'hui une guerre sans merci au détriment de la rémunération et des conditions de travail des adaptateurs. Certains emploient désormais des étudiants à la place de sous-titres qualifiés et chevronnés, d'autres vont jusqu'à délocaliser leurs services dans des pays à bas coût de main d'œuvre.

Ce mépris de la qualité, en traduction/adaptation audiovisuelle, constitue une double trahison :

- trahison du réalisateur de l'œuvre originale, d'abord, puisque le film, le documentaire ou la série ne bénéficie pas d'une traduction qui lui rend justice ;
- trahison du public, ensuite, qui croit acheter un « produit de prestige » et se retrouve bien souvent face à une traduction sous-payée et bâclée qui l'empêche de profiter pleinement de l'œuvre qu'il souhaite visionner.

Œuvrer pour la qualité : les solutions

- Mise en place d'une charte de qualité, dans le cadre de négociations menées sous l'égide du CNC entre les auteurs de traductions/adaptations audiovisuelles (représentés par l'ATAA et le SNAC), les entreprises de postproduction et les clients finaux (distributeurs, éditeurs DVD, chaînes de télévision)
- À plus long terme, réflexion sur la création d'un label de qualité qui sera acquis sur des critères objectifs : délai laissé au traducteur, éléments de qualité à sa disposition (script complet, vidéo de bonne qualité) et tarif décent. Autant d'éléments qui, s'ils ne peuvent pas garantir la qualité d'une traduction, sont des conditions essentielles à réunir pour obtenir un bon sous-titrage ou un bon doublage
- Publication d'une brochure de conseils aux clients finaux des traductions (chaînes, éditeurs DVD, distributeurs, producteurs, festivals)
- Organisation d'un prix du meilleur sous-titrage.